

La République du Centre, 25 octobre 2012

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Examen interrompu du projet de loi d'Éric Doligé

Signé du sénateur UMP et président du conseil général du Loiret, Éric Doligé, le projet de loi sur la simplification des normes applicables aux collectivités locales a été examiné, hier après-midi, en séance publique, au Sénat. Les discussions ne sont pas allées à leur terme.

Un goût d'inachevé. Falloit-il, toutefois, s'attendre à autre chose ? Les quatre heures accordées, hier après-midi, à l'examen au Sénat du projet de loi d'Éric Doligé sur la simplification des normes applicables aux collectivités locales se sont avérées trop courtes pour un débat riche d'enjeux.

Au sortir des états généraux de la démocratie territoriale, organisés par le même Sénat, la simplification de ces fameuses normes qui, aux dires mêmes des élus, asphyxient les collectivités et sont synonymes de perte de temps et d'argent, est devenue un dossier prioritaire. À tel point, d'ailleurs, que Jean-Pierre Bel, le président du Sénat, a demandé au président de la commission des lois, le sénateur PS du Loiret, Jean-Pierre Sueur, et à Jacqueline Gourault,

sénatrice MoDem du Loiret-Cher, de travailler sur un texte consacré à la simplification des normes et au statut de l'élu.

Prise de conscience

Quid, dès lors, du texte d'Éric Doligé ? Les 240 minutes dévolues ont permis tout juste, hier, de boucler la discussion générale. Aucun des 33 articles du projet de loi ni des quelque 65 amendements déposés n'a été discuté.

« Vu l'ampleur du sujet, quatre heures, c'était bien trop court, explique Jean-Pierre Sueur. Mais la discussion peut reprendre à l'occasion d'une nouvelle niche parlementaire. » La décision n'a pas encore été prise par le groupe UMP.

Bref, le texte sortira-t-il un jour du Palais du Luxembourg pour rejoindre le Palais Bourbon ?

« J'ai la satisfaction que tout le travail qui a été accompli a contribué à une prise de conscience collective, commentait, hier soir, Éric Doligé. Ce sera mon texte ou celui d'un autre, mais une loi répondra à la simplification des normes. »

Christine Broudic